

Intermédiaires :
Agence GIROT ET DEJEAN
Place du Pilat - BP 79
31802 ST GAUDENS CEDEX
Tél : 05 62 00 91 00 Fax : 05 62 00 91 01
agence.girotdejean@axa.fr
N°ORIAS 13 010 173 / 19 007 328
Site ORIAS www.orias.fr



BULLETIN D'ADHESION

ASSURANCE GROUPE FEQGAE Union Pro Qi Gong

Contrat n° 10237956804 souscrit auprès d'AXA Assurances
Année 2020/2021

ADHERENT à l'Union Pro Qi Gong :

Structure associative, Club, Ecole **OU** Enseignant non salarié (Autoentrepreneur, Prof Libérale)

Nom : Prénom :
Adresse :
CP/Ville : Nom du représentant :
Tél : Courriel :
Nombre d'élèves en Qi Gong : (à la date de la souscription)

Je déclare avoir pris connaissance du Document d'Information sur le Produit d'assurance « Groupements sportifs », et des conditions particulières du contrat proposé par l'UPQG et figurant sur son site internet à l'adresse <http://federationqiqong.com/> rubrique Documents, Adhésion et accepte l'ensemble des garanties proposées.

En signant ce contrat, je souhaite adhérer au contrat n°10237956804 souscrit par l'Union Pro Qi Gong auprès d'Axa Assurances, et ainsi faire bénéficier mes élèves de la garantie de Responsabilité Civile obligatoire et de la garantie optionnelle Individuelle accident.

Je laisse à la disposition de l'Union Pro Qi Gong la liste de mes élèves bénéficiant des garanties, à la date du 01/09/2020 ou à défaut à la date de mon adhésion au contrat, ainsi qu'à tout autre moment sur demande de l'UPQG.

Je règle la cotisation forfaitaire minimale correspondant au nombre de mes élèves lors de mon adhésion au contrat selon la grille tarifaire ci-dessous :

COTISATION FORFAITAIRE MINIMALE incluant la Responsabilité Civile obligatoire/ an :

<input type="checkbox"/>	< 20 élèves pratiquants :	45,00 € TTC
<input type="checkbox"/>	De 21 à 50 élèves pratiquants :	80,00 € TTC
<input type="checkbox"/>	De 51 à 80 élèves pratiquants :	120,00 € TTC
<input type="checkbox"/>	De 81 à 120 élèves pratiquants :	180,00 € TTC
<input type="checkbox"/>	> 120 élèves pratiquants :	250,00 € TTC

Règlement par chèque à l'ordre de l'FEQGAE Union Pro Qi Gong.

A adresser : FEQGAE Union Pro Qi Gong, Estérel Bat A 43 avenue Paul Cézanne 13090 Aix en Provence

Je m'engage à régulariser, auprès de la FEQGAE Union Pro Qi Gong à la date du 31/12/20, un éventuel dépassement du forfait en fonction du nombre définitif de mes élèves inscrits (1,50€ /élève dépassant la tranche initiale).

Fait à, Le

Signature :

Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.
- Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
- Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :
 - A la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
 - Dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- Que mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En me rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».